

Sujet : La vaccination COVID-19

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Conférence interministérielle de la Santé a décidé, sur base de la recommandation de la Task Force « Opérationnalisation de la Stratégie de vaccination Covid-19 » du Commissariat Corona du Gouvernement et de l'avis des scientifiques du Conseil Supérieur de la Santé, d'organiser les phases successives de la vaccination anti COVID-19 pour des publics prioritaires.

La **phase** relative à la vaccination du **personnel d'aide et de soins de santé de 1ère ligne (phase 1a4)** a démarré depuis quelques jours, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Elle se déroulera a priori jusque fin avril/début mai, et tant que nécessaire. **Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE, les services suivants sont concernés :**

- Consultations ONE (médecins et PEP's),
- SASPE (ensemble du personnel),
- Services de Gardes d'Enfants Malades (SAEMD) (personnel de terrain – qui se rend au domicile d'enfants malades),
- SPSE et CPMS (personnel de terrain),
- Institutions de soins de l'Enseignement,
- Structures résidentielles de l'Aide à la Jeunesse,
- Stagiaires santé dans des structures de soins/aide.

Cette phase 1a4 a démarré par l'invitation du personnel possédant un numéro Inami, dans toutes les régions.

L'organisation des invitations pour le personnel concerné ne possédant pas de numéro Inami est en cours, en collaboration entre la Fédération Wallonie Bruxelles et chaque région.

Nous reviendrons vers les professionnel(le)s visé(e)s avec les modalités pratiques dès que celles-ci seront finalisées.

La phase 1b est lancée concomitamment. Elle concerne :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes à risque

Comme vous l'avez entendu, les décisions récentes relatives aux vaccins AstraZeneca et Pfizer permettent d'accélérer la protection des personnes âgées. Dès lors, la vaccination des personnes de plus de 65 ans démarrera dans les jours à venir.

Il est à noter que la phase 1b pourrait également, dans un second temps, concerner des personnes exerçant une fonction considérée comme essentielle. Ceci relève exclusivement d'une décision politique. A ce jour, il n'y a pas de décision prise à ce sujet, l'objectif premier est la protection des plus vulnérables.

Après la phase 1b viendra la phase 2 (démarrage prévu courant du mois de mai sous réserve de livraison des doses de vaccin). Celle-ci concernera l'ensemble de la population.

Pour rappel, la vaccination contre la COVID-19 concerne uniquement le public adulte. Les enfants ne sont, à ce stade, pas concernés.

Actuellement, il est très important de maintenir les gestes barrières et de suivre les mesures en vigueur (quarantaine, ...), y compris après avoir été vacciné. Et ce jusqu'à ce que le taux de vaccination soit suffisamment élevé parmi les groupes à haut risque et que la pression sur le système de soins de santé soit réduite.

Vous avez des questions sur la vaccination ? Nous vous invitons à vous rendre sur one.be : [La vaccination contre la Covid-19](#)

Nous y recensons les sites de référence diffusant toutes les informations utiles sur cette vaccination.